

-----  
COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.  
Conformément aux articles L2223-2 et L2223-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle des réunions du Conseil communal, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, **le 31 janvier 2020 à 19 heures.**

**ORDRE DU JOUR**  
**SEANCE PUBLIQUE**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Présentation du projet porté par la société ENOVOS pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal.
3. Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation de la salle Concordia à Heinstert - Approbation des conditions et le mode de passation du marché.
4. Convention de mise à disposition au profit de l'ASBL « Concordia » d'un bâtiment communal - Approbation
5. Octroi d'une aide financière au Syndicat d'Initiative du Val d'Attert pour l'aménagement de la salle « La Maronnelle ».
6. Renouvellement de l'éclairage des terrains de football du RSC Tontelange – Octroi d'une aide financière.
7. Prorogation du bail emphytéotique conclu entre la Commune d'Attert et le RSC Tontelange.
8. Arrêt de la liste des associations locales auxquelles est restituée la part communale du précompte immobilier.
9. Modification du Règlement Général de Police Administrative – Interdiction des feux d'artifice.
10. Octroi d'une garantie financière à l'ASBL Pétanque Club du Val d'Attert.
11. Lotissement communal d'Heinstert - Approbation des conditions de vente de gré à gré du lot n°3.
12. Octroi d'un subside exceptionnel à la Fédération des Receveurs régionaux de la Province de Luxembourg.
13. Vote de la dotation 2020 à la Zone de secours.
14. Subside octroyé à la Fabrique d'Église Protestante évangélique du pays d'Arlon pour l'exercice 2020.
15. Subside octroyé à la Fabrique d'Église Protestante Luthérienne du pays d'Arlon pour l'exercice 2020.
16. Festival de musique transfrontalier - Intervention communale dans l'édition 2019

## SEANCE A HUIS-CLOS

17. Mise en disponibilité d'une institutrice primaire.
18. Démission d'un membre du personnel enseignant temporaire.
19. Ratification de désignations de personnel enseignant temporaire.

Pour le Collège communal,

Par ordonnance :

Le Directeur général,



Ch. VANDENDRIESSCHE



Le Bourgmestre,



J. ARENS